



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
Mardi 15 décembre 2015 ✨ Bruxelles

DLU IV



Tous les enjeux financiers et sociaux



**Soyez prêt pour l'amnistie fiscale
du 1^{er} janvier 2016 !**



Quelles différences entre la DLU IV
et la déclaration spontanée actuelle ?

DLU IV mode d'emploi : pourra-t-on enfin
rapatrier en paix ?

Comment mettre en place un rapatriement
dans un contexte de « planification patrimoniale »
global ?



AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE Véronique Tai | **SDA - POINT-CONTACT RÉGULARISATIONS**

JOURNÉE ANIMÉE PAR Arnaud Lecocq | **PRAETICA AVOCATS** | **ULB** | **SOLVAY BRUSSELS SCHOOL**
Gilles de Foy | **COTEAUX**
Emanuele Ceci | **DBB LAW**
Sylvie Lacombe | **TETRA LAW**
Benôît Philippart de Foy | **JOYN LEGAL**
Sabrina Scarnà | **TETRA LAW** | **SOLVAY BUSINESS SCHOOL** | **UCL MONS**
Charles Kesteloot | **BANQUE DEGROOF PETERCAM** | **SOLVAY BUSINESS SCHOOL**

L'organisateur est accrédité par la FSMA – N° d'accréditation : 500036B - 1 point par heure

Formation agréée par l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone – 6 points de formation par jour

www.ifebenelux.com

DLU IV

TOUS LES ENJEUX FINANCIERS ET SOCIAUX



Arnaud Lecocq
PRAETICA AVOCATS
ULB - SOLVAY BRUSSELS SCHOOL

Ce sera la dernière ! Telle fut la déclaration du Gouvernement Di Rupo 1^{er} face à la DLU III qui prévoyait une extinction automatique au 31 décembre 2013 du régime d'amnistie fiscale « temporaire ».

Face aux demandes des praticiens et aux contraintes budgétaires actuelles, mais aussi à l'**augmentation de la transparence fiscale au niveau européen et international**, il était évident que l'absence d'un système unique et structuré de régularisation fiscale et sociale n'était pas tenable. Face à cette absence, bon nombre de contribuables étaient contraints de déclarer spontanément leurs avoirs au fisc, ce qui engendrait un **risque de négociation discriminatoire** voire *contra legem*. Heureusement, une **DLU IV** permettra de réinstaurer l'**égalité entre les contribuables dans le cadre d'une procédure unique et permanente**.

Une **journée à ne pas manquer** pour appréhender au mieux l'**enjeu financier et social** que la DLU IV va représenter.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette conférence.



À QUI S'ADRESSE CETTE CONFÉRENCE ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Wealth planners et gestionnaires de patrimoine
- Dirigeants d'entreprises
- Responsables des départements juridiques et audit
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agences
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Maîtrisez les arcanes de la DLU IV
- Mesurez l'impact de la DLU IV dans une planification patrimoniale globale

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Un contact direct et privilégié avec des experts sélectionnés pour leurs compétences
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ !

- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à fnoiret@ifexecutives.com



Mardi 15 décembre 2015 ■ Bruxelles

DLU IV - Tous les enjeux financiers et sociaux

PRÉSIDENT
DE SÉANCE

Arnaud Lecocq

Partner - PRAETICA AVOCATS

Maître de Conférences - UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Chargé de Conférences dans l'Executive Master en Gestion fiscale - SOLVAY BRUSSELS SCHOOL

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15 Pourquoi le contexte international favorise-t-il une DLU IV ?

- Contexte européen : la transparence comme principe
- En Belgique, est-il possible d'avoir de plus en plus de transparence sans procédure de régularisation ?
- Revue des procédures d'amnistie présentes dans d'autres pays et les principes internationaux qui les régissent (Suisse, recommandations du GAFL...)?
- Quel est le rôle du compliance et du MLRO dans un système de « risk bases approach » ? Qu'en est-il du risque de blanchiment ?

Arnaud Lecocq

Focus



10h15 DLU IV : que contient la loi-programme ?

Pictogramme « Focus »

- Qu'en est-il des champs d'application ? Personnel, matériel et temporel
- Quelle est la procédure ?
- Quelles différences avec la DLU III ? Quelles différences avec la déclaration spontanée actuelle ?
- Quels impôts concernés ? *Quid* de la concertation avec les Régions ?

Gilles de Foy

Avocat

COTEAUX

Emanuele Ceci

Avocat

DBB LAW

11h15 Pause-café

11h45 Qu'en est-il de la régularisation sociale sous l'angle de la DLU IV ?

Sylvie Lacombe

Avocat

TETRA LAW

12h15 Session de questions / réponses

Retour d'expérience



14h00 La régularisation des « capitaux fiscalement prescrits » : quelle en est la portée ? Quelles sont les leçons tirées du passé de la DLU III ?

- La loi du 11 juillet 2013 et la régularisation des « capitaux fiscalement prescrits » : comment bien cerner cette notion ?

- Les capitaux « issus de délits fiscaux » et les capitaux « sous forme d'assurance vie »
- Le problème des avoirs investis dans des actifs produisant des revenus non imposables
- Quels risques pour ceux qui n'ont pas régularisé les « capitaux fiscalement prescrits » ?

Benoît Philippart de Foy

Avocat

JOYN LEGAL

15h00 Qu'en est-il des aspects pénaux de la DLU IV ?

- DLU III : quels étaient les risques ?
 - Régularisation partielle
 - Usage de l'attestation comme véhicule de blanchiment, etc.
- L'immunité pénale de la DLU IV : est-elle bien légale ?
- La place du blanchiment de capitaux ? Pourra-t-on enfin rapatrier en paix ?

Sabrina Scarnà

Avocat

TETRA LAW

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BUSINESS SCHOOL

UCL MONS

15h45 Pause-café

16h00 Rapatriement des capitaux : mode d'emploi

- Comment sont considérés les rapatriements de capitaux ?
- *Quid* de la régularisation des structures ?
- Quelles mesures préventives ou de protection mettre en œuvre au sein des institutions d'accueil ?
- Un rapatriement ne doit-il pas se faire dans un contexte de « planification patrimoniale » global ?

Charles Kesteloot

Head of Estate Planning

BANQUE DEGROOF PETERCAM

Chargé de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BUSINESS SCHOOL

Échanges entre pairs



17h00 Discours de clôture

Véronique Tai

Membre

SDA - POINT-CONTACT RÉGULARISATIONS

17h30 Session de questions / réponses

17h40 Clôture de la journée



Renseignements programme

France Noiret - fnoiret@ifexecutives.com

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 21 % TVA)

850 € HT

EARLY BIRD RATE
-150 € HT pour toute inscription reçue
avant le 2/11/2015

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, IBAN : BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Date et lieu de la formation

MARDI 15 DÉCEMBRE 2015

Bruxelles

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la conférence "**DLU IV - Tous les enjeux financiers et sociaux**" du 15 décembre 2015 (code 241030)
- OUI**, je m'inscris avant le 02/11/2015 et je bénéficie de 150 € de réduction avec l'offre EARLY BIRD RATE

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

